

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01376 Numéro SIREN : 824 531 081 Nom ou dénomination : SMARTECO
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 5547

SMARTECO

SAS au capital de 20.000 euros
Siège Social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
824 531 081 RCS CAEN

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 03 06 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

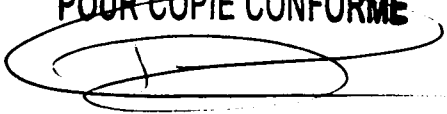
DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit – 3.964.696,96 euros, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi porté à – 6.558.399,21 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME



mazars

61 rue Henri Regnault

92075 - La Defense Cedex

Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

www.mazars.fr

SMARTECO SAS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

POUR COPIE CONFORME

Mazars

Siège social : 61 rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 euros - RCS NANTERRE B 784 824 153

SMARTECO SAS

Société par Actions Simplifiée

ZI route de Paris

14120 Mondeville

RCS : 824 531 051

Capital : 20 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société SMARTECO SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMARTECO SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 30 mai 2022

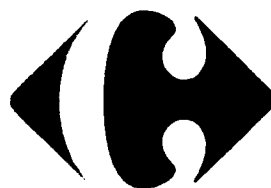
Le Commissaire aux comptes

**Emilie
LOREAL**
Signature
numérique de
Emilie LOREAL
Date : 2022.05.30
12:53:51 +02'00'

Emilie LOREAL
MAZARS

COMPTES ANNUELS

**SAS SMARTECO (EX COVICAR 48)
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**



Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2021

1.1. BILAN ACTIF

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	65 003		65 003	
Autres immobilisations incorporelles	30 441	5 132	25 309	4 112
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6 690 597	1 587 665	5 102 932	2 029 778
Installations techniques, mat. et outillage	5 059 286	560 709	4 498 578	1 062 421
Autres immobilisations corporelles	254 470	47 681	206 789	80 902
Immobilisations en cours	8 004 708		8 004 708	2 096 431
Avances et acomptes				50 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	346 478		346 478	89 596
ACTIF IMMOBILISE	20 450 983	2 201 187	18 249 796	5 413 239
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	515 185	153 635	361 550	487 216
Autres créances	2 262 992		2 262 992	1 171 938
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	114 320		114 320	91 289
ACTIF CIRCULANT	2 892 497	153 635	2 738 862	1 750 443
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 343 480	2 354 822	20 988 658	7 163 683



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La société se trouve dans un cas de dispense d'annexe, applicable aux micro-entreprises. Pour être qualifiée de « micro-entreprise », la société ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16-1 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 350 000 euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 700 000 euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 10.

1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

SMARTECO(EX COVICAR 48)
Comptes annuels au 31/12/2021

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	42
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	42
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(34)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 249 174	35 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 249 174	35 444
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 249 174)	(35 401)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 442 781	2 382 005
TOTAL DES CHARGES	10 407 478	3 659 773
BENEFICE OU PERTE	(3 964 697)	(1 277 768)

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 917 023		5 917 023	2 279 961
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 917 023		5 917 023	2 279 961
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			525 758	102 001
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			6 442 780	2 381 962
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 935 941	3 342 877
Impôts, taxes et versements assimilés			21 793	412
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 013 435	260 761
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			153 635	
Dotations aux provisions				
Autres charges			16 713	14 661
CHARGES D'EXPLOITATION			9 141 517	3 618 711
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 457 794)	(1 238 749)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			16 787	5 618
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			16 787	5 618
RESULTAT FINANCIER			(1 474 581)	(1 244 367)
RESULTAT COMMERCIAL NET			(1 474 581)	(1 244 367)



SMARTECO(EX COVICAR 48)
Comptes annuels au 31/12/2021

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	(2 593 702)	(1 315 934)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 964 696)	(1 277 768)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	358 269	35 436
CAPITAUX PROPRES	(6 180 129)	(2 538 267)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 129 717	1 208 906
Dettes fiscales et sociales	42 836	7 334
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 605 125	2 301 637
Autres dettes	16 391 110	6 184 073
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	27 168 788	9 781 950
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	20 988 658	7 163 683

2. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

3.1. Evénements significatifs de l'exercice

Les effets de la crise sanitaire sont encore présents au cours de l'année 2021. Les équipes des enseignes Carrefour se sont adaptées avec succès aux différentes phases de cette crise afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Dans ce contexte, la crise sanitaire n'a pas affecté la capacité de la société à poursuivre ses activités.

Concernant l'année 2020, la crise sanitaire et ses incidences ont été décrites dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société a continué à déployer son réseau de franchise en 2021 via l'ouverture de 20 nouveaux magasins sous enseigne Supeco. Sur ces 20 magasins, 11 ont été directement créés par la société et donnés en location-gérance à des sociétés franchisées.

Au 31 décembre 2021, le parc de magasins sous enseigne Supeco comprenait donc 26 magasins (contre 6 au 31 décembre 2020).